



Une femme fut retrouvée morte lors de l'une des batailles livrées par le Prophète (sur lui la paix et le salut).

'Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Une femme fut retrouvée morte lors de l'une des batailles livrées par le Prophète (sur lui la paix et le salut). Ce dernier désapprouva le fait que les femmes et les enfants fussent tués ».

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La désapprobation du Prophète (sur lui la paix et le salut) de tuer les femmes et les enfants prouve qu'il est interdit de le faire. Cela est corroboré par d'autres versions du hadith où il dit : « Celle-ci ne combattait pas ! ». Le Prophète (sur lui la paix et le salut) pointe ici la raison pour laquelle il est interdit de tuer les femmes : parce que la majorité d'entre elles ne combattent pas. Et même si certaines sont redoutables et courageuses, cette loi prend en compte la situation de la majorité d'entre elles. Quant à celles qui combattent, elles peuvent être tuées.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2949>

